

## Rapport Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) trouve sa légitimité dans une réforme de la comptabilité publique qui vise à renforcer la transparence, la lisibilité et la comparabilité des comptes des collectivités territoriales.

Le CFU, vient donc se substituer au Compte Administratif et au Compte de Gestion.

Ce document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et d'améliorer la lisibilité de l'information financière, d'améliorer également la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Ainsi notre Assemblée est amenée à se prononcer pour la première fois sur ce nouveau document qui fait ressortir les résultats suivants :

<b>BUDGET 2025</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	622 122.81
Recettes	960 834.85
Excédent/Déficit antérieur reporté (002)	726776.71
Résultat de fonctionnement	1 065 488.75

<b>Investissement</b>	
Dépenses	172 579.71
Recettes	103 589.76
Excédent/Déficit antérieur reporté (001)	85325.30
Résultat d'investissement	16 335.35

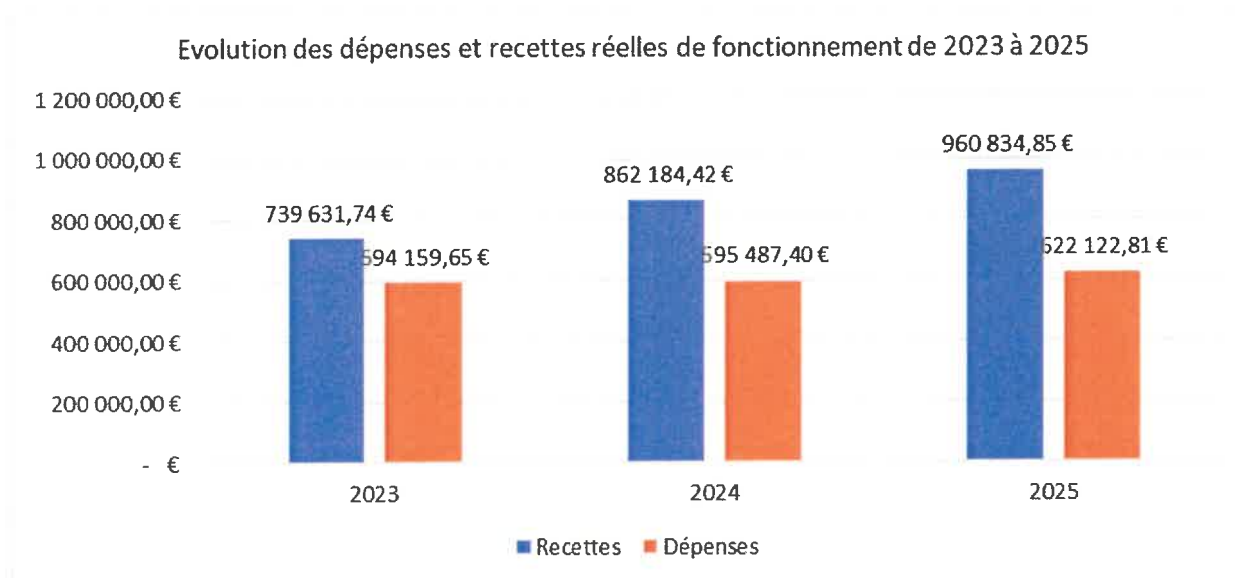
<b>Total dépenses</b>	794 702.52
<b>Total recettes</b>	1 064 424.61
Bilan de l'exercice	269 722.09
Excédent antérieur reporté	812 102 .01
Résultat de l'exercice	1 081 824.10

Total des restes à réaliser - dépenses	221 904
Total des restes à réaliser - recettes	24 654
<b>Bilan des restes à réaliser</b>	- 197 251

**Excédent de résultat reporté (002)** 1 065 488.75

## Les finances de la Commune :

### 1-Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de 2023 à 2025



	2023	2024	2025
Recettes	739 631,74 €	862 184,42 €	960 834,85 €
Dépenses	594 159,65 €	595 487,40 €	622 122,81 €

## 2-Epargne brute

L'épargne brute est l'indicateur communément utilisé afin d'analyser la bonne santé financière d'une collectivité locale (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement).



2023	2024	2025
147 892,80 €	145 472,09 €	338 712,04 €

Le ratio d'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement est un indicateur pertinent de l'analyse de solvabilité. En l'espèce, le taux d'épargne brute est de 35,25 % en 2025

## 3-La dette

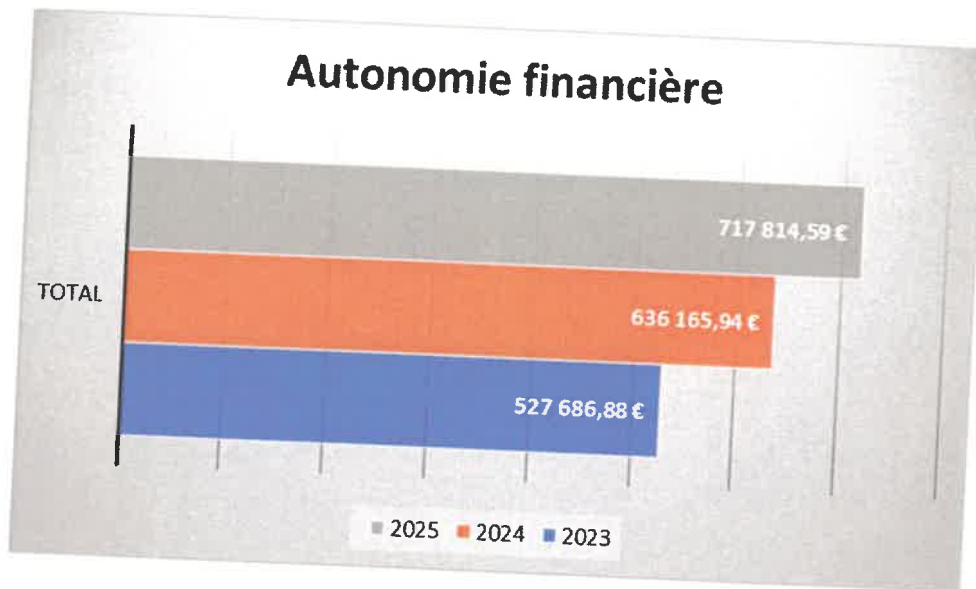
L'encours de dette est de 334 274 .53 € au 31 décembre 2025 avec 3 emprunts en cours.

Une dernière échéance en 2031 (route de Portidollu), et 2 en 2034 (STEP et aire de retournement)

Pour l'année 2026, le montant des échéances se chiffre à 47 331.88 euros

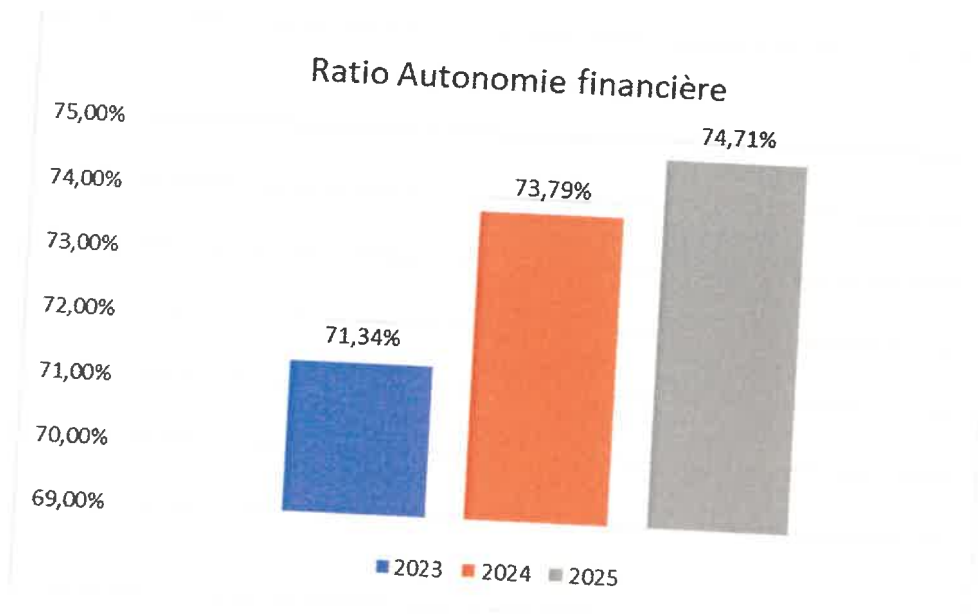
#### 4-L'autonomie financière

Cette donnée permet de déterminer les capacités d'une collectivité du bloc communal à mobiliser des ressources financières de manière autonome.



	2023	2024	2025
<b>TOTAL</b>	<b>527 686,88 €</b>	<b>636 165,94 €</b>	<b>717 814,59 €</b>
Impôts	317 995,00 €	412 847,00 €	423 508,00 €
Redevances parking	13 386,00 €	5 909,50 €	5 909,50 €
Horodateurs	156 238,88 €	172 099,44 €	202 815,37 €
FPS	28 704,00 €	33 347,00 €	68 182,72 €
Immeuble et terrain	11 363,00 €	11 963,00 €	17 399,00 €

Ce ratio évalue le degré d'autonomie financière d'une commune, en appréciant la part des recettes propres d'une commune (taxes, impôts locaux, redevances pour services publics, dons et legs) par rapport au total de ces recettes de fonctionnement.



	2023	2024	2025
	<b>71,34%</b>	<b>73,79%</b>	<b>74,71%</b>
Recettes de fonctionnement	739 631,74 €	862 184,42 €	960 834,85 €
Total autonomie financière	527 686,88 €	636 165,94 €	717 814,59 €